

Charte des jeunes proches aidant·es du Commonwealth

1

Être écouté·es et voir nos opinions et notre culture respectées.

2

Ne pas subir de discrimination en tant que proche aidant·e ou en raison de notre situation familiale

3

Faire reconnaître nos besoins physiques et émotionnels, et les faire évaluer.

4

Avoir droit à une évaluation de nos propres besoins, distincte de celle de la personne aidée.

5

S'assurer que la personne aidée reçoive le soutien approprié, afin d'éviter une surcharge qui nuirait à notre santé et à notre bien-être

6

Recevoir un soutien et une aide concrets, incluant du répit

7

Être protégé·es contre les préjudices psychologiques et physiques.

8

Avoir droit à l'éducation, du temps pour se consacrer à nos études et se voir offrir de véritables options pour accéder aux études postsecondaires et réaliser nos aspirations futures

9

Avoir le droit de se détendre, de jouer et de participer à un large éventail d'activités culturelles et artistiques.

10

Avoir un logement adapté et sécuritaire pour nous et notre famille.